

Le 21 octobre 2016

Mineur.e.s isolé.e.s = enfants en danger Il faut respecter leurs Droits !

Dans la perspective du démantèlement du camp de Calais, imminent, nous apprenons que des enfants vont être envoyés, dispersés sur tout le territoire national, sans véritable contrôle, sans suivi adapté et en dehors de tout cadre légal relatif à la protection de l'enfance.

Monsieur le Ministre, parce que ce sont d'abord des enfants en danger, nous vous rappelons les termes de notre communiqué de presse publié le vendredi 14 octobre relatant notre grande inquiétude sur le sort de ces enfants vulnérables.

Nous vous demandons alors, Monsieur le Ministre, d'assurer avant toute opération de démantèlement une protection des mineur.e.s isolé.e.s étranger.e.s/mineur.e.s non accompagné.e.s. Pour mémoire, le dernier recensement en dénombrait près de 1300 dans le camp de Calais.

A nouveau, Monsieur le Ministre, nous ne cautionnons pas les conditions de vie des migrant.e.s et des mineur.e.s dans ce camp. Nous contestons la "méthode" envisagée pour le démantèlement qui ne répond pas aux valeurs de la République française.

En effet, le scénario prévu actuellement, s'il a les apparences d'une protection à court terme, n'est que la création d'un énième dispositif *ad hoc* "au rabais" alors que la France dispose d'un arsenal législatif prévoyant, pour ces enfants en danger, un accompagnement éducatif, juridique et psycho-social adapté et qui leur ouvre des droits reconnus internationalement.

De plus, il expose ces enfants et jeunes à de vrais dangers :

- exposition probable à des violences au regard des conditions de séparation entre les mineur.e.s isolé.e.s et les majeur.e.s au lancement de l'opération de démantèlement,
- risque de dispersion à la montée des bus à Calais et possibles mouvements de panique,
- risque de fugue au lieu de destination en les parachutant dans des territoires qu'ils ne connaissent pas et qui n'ont pas toujours les forces vives en termes d'accompagnement éducatif, sanitaire, médical, juridique...
- risque de voir un certain nombre d'entre elles/eux tomber dans des filières de traite des êtres humains,
- difficulté de faire valoir leurs droits en tant que mineur.e.s en danger pour celles et ceux qui vont se retrouver parachuté.e.s dans ce dispositif manifestement hors de la protection de l'enfance.

Une fois de plus et au risque de nous répéter, ces enfants, Monsieur le Ministre, relèvent de la protection de l'enfance. Leur mise à l'abri, avant toute chose, doit être réalisée *in situ*, à Calais. Cette méthode permettra enfin aux pouvoirs publics et aux associations de pouvoir travailler en toute sérénité et en cohérence sur le parcours de ces enfants et jeunes et de faire respecter leurs droits et leur dignité.

Les tergiversations qui ont présidé aux décisions prises actuellement n'ont pas permis l'application du droit commun de la protection de l'enfance et ont fait perdre un temps précieux à ces enfants et jeunes dans l'accès à leurs droits.

Il est encore temps de changer de méthode, Monsieur le Ministre !

Contacts :

Roland BIACHE : rbiache@solidarite-laique.org ou P : 06 33 75 45 20

Florine PRUCHON : fpruchon@solidarite-laique.org ou P : 06 71 99 38 68

Contact presse :

Morgane BAGES : mbages@solidarite-laique.org ou P : 06 37 68 28 03